

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023**

---

**PROCES-VERBAL**

---

L'an deux mil vingt-trois, le 26 janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 janvier 2023, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Catherine MARTIN, Maire.

-----

**Présents :** Catherine MARTIN, Daniel VANDENABEELE, Stéphanie CORDONNIER, , Claudine PETIT, Christophe BURDIN (*arrivé à 19 heures 38*), Patrick BOYER, Anaïs CAMUS, Rodolphe CHAPON, Bénédicte PREVOST, Sandrine TANNIERE, Louisya LECHEVIN, Véronique VERSCHUEREN.

**Absents excusés :** Luc DEMONCHY donne pouvoir à Christophe BURDIN, Guillaume GAMAIN donne pouvoir à Catherine MARTIN.

**Absent :** Alexandre BONNARD

-----

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Anaïs CAMUS est désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

**A L'ORDRE DU JOUR****1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 novembre 2022**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 29 novembre 2022 a été transmis aux élus.  
Madame CORDONNIER a demandé une correction concernant le point 6 : « Madame Cordonnier informe qu'il y a des problèmes de transfert d'écritures entre le logiciel Inoé et le logiciel de comptabilité ».

Madame le Maire demande s'il y a d'autres observations.

Madame PETIT indique que la commission animation avait programmé le repas des aînés en mars 2023. Madame le Maire demande à Madame PETIT si elle avait évoqué ce point lors du conseil municipal du 29 novembre 2022. Madame PETIT répond que non mais Madame le Maire informe que cela sera mentionné dans le procès-verbal du présent conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 novembre 2022.

*Arrivée de Monsieur BURDIN.*

## **2- Décision concernant l'éclairage public**

Madame le Maire informe le conseil municipal que, compte tenu de la hausse des prix de l'énergie, l'éclairage public représente un coût significatif pour la commune : Plus de 19 000 euros pour l'année 2022. Afin de diminuer ce coût, Madame le Maire indique avoir contacté le SE60 pour remplacer l'ensemble de l'éclairage public par des leds, moins énergivores. Le montant des travaux s'élève à 206 620,51 € HT pris en charge par SE60 à concurrence de 80 %, soit un coût de 41 324,10 € HT pour la commune. Il est précisé qu'il y a 170 candélabres sur la commune et que très peu sont déjà en leds. Le projet de SE60 prévoit de conserver l'ensemble des mats.

Madame PETIT demande si l'ensemble des 170 candélabres sont à changer.

Monsieur VANDENABEELE précise que seuls les Hameaux de Morlaine et Rieux, ainsi que la rue de la salle des fêtes sont équipés de leds.

Madame CORDONNIER observe que le reste à charge pour la commune n'est pas énorme.

Madame le Maire indique que si le devis de SE60 est signé rapidement, les travaux pourront être réalisés au deuxième semestre de l'année.

Madame CORDONNIER souhaite connaître l'économie que le projet générerait.

Monsieur VANDENABEELE lui répond que l'économie attendue est des 3/4.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire :

- de réaliser les travaux,
- de déposer un dossier de subvention auprès de SE60,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **3- Rapport et synthèse annuels de l'eau 2021**

Madame le Maire indique que comme chaque année, le SIEAB nous a transmis le rapport annuel de l'eau pour 2021 ainsi que la synthèse. L'ensemble de ces documents ont été transmis préalablement au conseil municipal afin que les élus puissent en prendre connaissance. Pour rappel, ces documents sont également consultables sur le site internet de la commune et mis à la disposition de la population à l'accueil de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, approuve à l'unanimité le rapport et la synthèse annuels de l'eau 2021.

## **4- Transport piscine - Délégation de compétence à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) pour conclure nouveau marché**

Madame le Maire expose que le marché de service de transport vers les complexes aquatiques communautaires tel que l'aquaspace de Beauvais arrive à échéance en juillet prochain. Depuis 2009, la compétence transport a été déléguée à la CAB. Le Conseil doit délibérer afin d'autoriser la CAB à conclure un nouveau marché.

Madame le Maire précise que les modalités du marché en vigueur prévoient une rémunération de l'exploitant composée :

- d'un terme fixe de 112,95 € HT par prestation
- et d'un terme kilométrique fixé à 1,22 € HT du kilomètre (tarif en vigueur pour l'année 2022/2023).

Dans l'éventualité d'une reconduction, un forfait « traitement administratif » de 120 € par période sera facturés aux communes ou aux syndicats adhérents. Toutefois, en raison de la difficulté pour la CAB de chiffrer le montant de la révision des coûts du marché à venir, le Conseil Municipal doit délibérer avec très peu d'informations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis à conclure un nouveau marché pour le transport piscine et d'y adhérer.

#### **5- Avancement de grade Cindy LIENARD**

Madame le Maire indique que Mme LIENARD travaille à la mairie depuis 15 ans au grade d'adjoint administratif, que c'est un très bon agent et qu'elle souhaite la promouvoir au grade supérieur (adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe) car cela n'a jamais été fait.

Madame TANNIERE souhaite savoir combien de grade cela lui fait passer. Madame le Maire répond un seul et précise qu'un agent ne peut monter que d'un grade à la fois.

Monsieur VANDENABEELE demande s'il faut passer en Conseil Municipal à chaque fois que l'on souhaite promouvoir un agent. Madame le Maire lui indique que oui.

Madame PETIT s'interroge « comment ça se fait qu'elle n'a pas été augmenté depuis 15 ans ? ». Madame le Maire répond que cela n'a pas été fait par l'ancienne municipalité.

Madame CORDONNIER demande quand il sera possible de la promouvoir au grade supérieur. Madame le Maire l'informe que c'est le centre de gestion qui indique lorsqu'un agent est promouvable.

Monsieur VANDENABEELE indique qu'avant les primes étaient votées en conseil municipal. Il souhaite savoir s'il y a toujours des primes et si oui, pourquoi cela n'est-il plus voté en conseil municipal. Madame le Maire lui indique que les agents touchent le RIFSEEP et que c'est à l'appréciation du maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de promouvoir Madame Cindy LIENARD au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe.

#### **6- Consultation SCEA les Saules**

Madame le Maire indique avoir reçu un arrêté préfectoral l'informant de l'ouverture d'une consultation publique portant sur la demande d'enregistrement et de régularisation présentée par la SCEA DES SAULES en vue d'augmenter l'effectif laitier d'un bâtiment d'élevage de vaches laitières sur la commune de Pisseleu. La SCEA appartient à Monsieur SMESSAERT.

Madame le Maire précise que les effluents (fumier et lisier) feront l'objet d'un épandage agricole sur le territoire de certaines communes dont Tillé.

Madame le Maire présente un plan global des villes concernées par la consultation sur lequel le site d'élevage est matérialisé par un point rouge. Elle précise que Tillé est l'une des communes les plus éloignées du site d'élevage mais est concernée par l'épandage.

Monsieur BURDIN demande si l'épandage s'effectue uniquement sur les terres de la SCEA des Saules.

Madame le Maire indique que quatre parcelles sur la commune de Tillé seront mises à disposition de la SCEA DES SAULES pour l'épandage. Il s'agit de terres labourables appartenant à l'EARL DUPONT.

Elle précise que la surface épandable de la parcelle rue du calvaire est diminuée en raison de la présence de tiers (matérialisé en marron sur le plan présenté). Les produits d'épandage concernés sont du fumier non susceptible d'écoulement et du lisier.

La consultation durera du 23 janvier 2023 au 20 février 2023 inclus.

Madame le Maire rappelle que durant cette période, le public pourra formuler des observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Pisseleu ou directement à la préfecture de l'Oise par lettre ou mail.

Madame le Maire informe que le but est de délibérer pour autoriser ou non l'épandage sur les quatre parcelles concernées sur la commune de Tillé.

Madame TANNIERE et Monsieur VANDENABEELE souhaitent savoir s'il est possible de n'autoriser l'épandage que sur 3 parcelles sur 4.

Monsieur VANDENABEELE demande sur quelle surface la société va épandre. Il précise qu'il y a une réglementation très précise, qu'on ne fait pas n'importe quoi et que les agriculteurs doivent incorporer les effluents tout de suite afin d'éviter les odeurs. Il indique qu'il n'y a pas de bêtes sur les parcelles et que les produits épandus sont du fumier et du lisier.

Monsieur BURDIN précise que c'est du fumier de vache et que tous les éleveurs utilisent de l'épandage dans leurs champs. Ce sont des déchets organiques. C'est la méthode la plus naturelle. Ce n'est peut-être pas toujours agréable pour les odeurs mais ça ne dure pas plus d'une demi-journée. Il faut penser aux agriculteurs. Et comme disait Monsieur VANDENABEELE, l'épandage est hyper réglementé.

Madame le Maire demande quelle est la fréquence d'épandage.

Monsieur BURDIN indique que cela dépend, l'épandage peut être fractionné mais si c'est le cas, les doses épandues sont plus faibles afin de ne pas dépasser le seuil que l'agriculteur a le droit d'épandre. On est à la campagne, il ne faut pas empêcher les agriculteurs de cultiver.

Monsieur VANDENABEELE observe qu'il est interdit d'épandre au ru de la Liovette. Monsieur BURDIN acquiesce : « Oui parce qu'il y a un cours d'eau. C'est réglementé ». Madame le Maire confirme que c'est très réglementé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le plan d'épandage sur Tillé présenté par la SCEA des Saules.

## 7- Informations diverses

### ➤ **Visite de la MAM**

Madame le Maire indique avoir visité avec Daniel VANDENABEELE et Stéphanie CORDONNIER la MAM de Tillé afin de savoir si la commune envisager de racheter l'immeuble. Toutefois, il n'y a pas de terrain et le logement au-dessus n'est pas accessible aux PMR. Madame le Maire indique qu'elle ne donnera pas suite mais précise qu'aux dernières nouvelles, un compromis vient d'être signé et que le repreneur pourrait éventuellement garder la MAM.

Monsieur CHAPON confirme que c'est également l'information qu'il a eu par l'agent immobilier.

Madame PETIT indique que ce serait bien.

Madame CORDONNIER trouve que l'agencement est bien.

Madame le Maire dit que la MAM est un service à la population.

Madame LECHEVIN avoue avoir été surprise quand il a été dit que les locaux de la MAM n'était pas top.

Madame le Maire rectifie et confirme l'information qu'elle a donné aux élus début janvier, c'est à dire que c'est le logement au-dessus de la MAM qui n'est pas fonctionnel et qu'il y avait beaucoup de travaux à effectuer pour le mettre aux normes de sécurité. C'est pour ça que la commune n'a pas donné suite au projet.

Monsieur CHAPON précise que le repreneur a les fonds et que c'est un bon investissement.

Madame le Maire informe qu'un atelier PMI vient le lundi 30 janvier à la salle des fêtes pour les assistantes maternelles.

Madame LECHEVIN demande s'il y a une liste des assistantes maternelles.

Madame MARTIN l'informe que la liste est sur le site de la commune et qu'il est également possible d'avoir la liste de toutes les assistantes maternelles sur le site du département.

Monsieur BURDIN souhaite savoir si le remboursement des frais de garde d'enfant pour les élus fonctionne également pour les commissions (exemple commission commerce).

Madame le Maire indique que le remboursement des frais de garde ne s'applique que pour les réunions officielles comme les Conseils Municipaux et les Commissions d'appel d'offre mais pas pour les commissions internes.

### ➤ **Orange - Modification d'une antenne relais radiotéléphonique 51 rue du Moulin**

Orange envisage de modifier son antenne relais de radiotéléphonie situé au 51 rue de Moulin. La modification consiste en la mise en service de la 4G sur la bande de fréquence des 700MHz, ainsi que la mise en service de la 5G. Un dossier d'information a été transmis par orange pour mettre à la disposition des administrés. Une information sera donc mise dans les prochaines brèves et sur le site internet de la commune à destination de la population.

Les travaux devraient débuter le 15 mai 2023 et se terminer le 18 mai 2023 afin que l'antenne soit opérationnelle dès le 19 mai 2023.

Madame PETIT demande si cela va éviter les zones blanches et indique que ça coupe dans la descente de Rieux.

Madame le Maire pense qu'il y aura une amélioration pour ceux qui ont la 5G.

➤ **ADTO – Marché espaces verts**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le marché espaces verts arrive à son terme et que l'ADTO a été missionné pour procéder à la rédaction des documents réglementaires et à la consultation des offres conformément à la délibération prise par le conseil municipal le 19 octobre 2022. La date limite de remise des offres est fixée au 20 février 2023 à midi.

➤ **Opération gendarmerie**

Madame le Maire indique que des opérations de gendarmerie ont eu lieu sur la commune et que deux hélicoptères ont survolé la commune pendant les vacances de Noël pour traquer les parkings illégaux mais qu'à ce jour, elle n'a pas eu de retour suite à cette intervention.

Madame CAMUS observe qu'ils ont tourné longtemps.

Madame le Maire précise que les gendarmes sont venus 2 fois.

Monsieur BURDIN estime que c'est très bien.

Madame PETIT souhaite savoir s'il y aura des suites et si la mairie en sera informée.

Madame le Maire s'engage à tenir le conseil municipal informé dès qu'elle aura eu un retour.

➤ **Parcelles rue des Châtaigniers à Morlaine (HAIM)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que sur les 16 parcelles en vente rue des Châtaigniers, 5 permis de construire ont été déposés dont 4 délivrés.

Madame le Maire observe que le promoteur fait de la publicité sur des grands panneaux à Beauvais pour vendre les terrains.

Monsieur BOYER estime que les parcelles vendues ont une bonne taille.

➤ **Ouverture de l'agence postale communale**

Madame le Maire indique que l'agence postale communale ouvrira bientôt ces portes selon le calendrier retenu :

- Réception des travaux : 27/01/2023
- Ouverture au public de La Poste Agence Communale : lundi 13/02/2023 à 16h
- Livraison du mobilier avec ilot numérique : 06/02/2023
- Livraison coffre : 06/02/2023
- Installation matériel informatique : 09/02/2023
- Formation de la gérante de l'agence : 07/02/23 et 09/02/23 à Luchy en ½ journée
- Livraison et collecte du courrier/colis : du lundi au vendredi vers 10h30.

Madame le Maire précise que la poste sera ouverte de 16 heures à 17 heures 45 tous les jours sauf le jeudi et que pour l'instant ce seront les secrétaires, Madame LAVERNE et Madame LIENARD, qui tiendront le bureau de poste mais que si cela s'avère trop chronophage, il faudra trouver une autre solution.

Madame TANNIERE demande pourquoi la poste ferme à 17 heures 45. Madame le Maire indique que c'est pour laisser le temps aux secrétaires de compter la caisse sans dépasser leurs horaires de travail.

Madame PETIT souhaite savoir si les colis seront déposés d'office au bureau de poste de Tillé en cas d'absence. Madame le Maire lui répond que oui.

Madame CAMUS estime qu'il sera compliqué de récupérer les colis avant 17 heures 45 pour ceux qui travaillent.

Madame le Maire craint que ce soit lourd pour le secrétariat. Elle indique que s'il faut embaucher quelqu'un, le bureau de poste ouvrira le samedi matin.

Madame PETIT trouve que les horaires d'ouverture sont un peu maigres.

Monsieur BURDIN s'interroge sur le modèle économique et souhaite savoir si la poste contribue aux dépenses. Madame le Maire lui confirme que les travaux pour la création de l'agence postale sont pris en charge par la poste à hauteur de 60 000 € et qu'il y a également un financement pour l'aménagement et le salaire de l'agent qui tiendra le bureau de poste.

Monsieur BURDIN demande si ce financement couvre totalement les frais de personnel. Madame le Maire lui répond que oui.

Monsieur BURDIN souhaite savoir s'il y a un accord-cadre avec la poste. Madame le Maire lui indique que oui et que ce fut discuté en Conseil Municipal.

Monsieur BURDIN demande si la poste fera également banque. Madame le Maire l'informe que oui mais uniquement pour les clients de la banque postale pour des retraits d'argent dans la limite de 500 €.

Madame le Maire demande s'il y a d'autres questions.

- Madame CAMUS souhaite savoir s'il est possible d'augmenter la fréquence de ramassage des bacs jaunes.  
Madame le Maire indique que c'est en cours de discussion à l'agglo et qu'ils réfléchissent même à faire une collecte au poids.  
Madame TANNIERE précise que dans le sud de la France, il n'y a déjà plus de collecte aux portes à portes et qu'ils tentent de généraliser ce système tout en augmentant la taxe d'ordure ménagère.
- Madame PETIT demande ce qu'il en est des travaux à l'angle de l'aéroport. Elle a constaté qu'il y avait des travaux de terrassement.  
Madame le Maire indique ne pas être informée mais se renseigne.
- Madame TANNIERE demande quelle est l'incidence pour la commune de Tillé de rejoindre l'amicale des élus du canton de Mouy.  
Madame le Maire l'informe qu'il s'agit d'un groupe d'échange entre maires.  
Madame TANNIERE s'interroge : « ça ne porte pas de projet politique ».  
Madame le Maire lui répond négativement.
- Madame CAMUS souhaite savoir où en sont les travaux sur la route de Morlaine (VC7).

Monsieur VANDENABEELE lui répond que les travaux ont été arrêtés en raison d'un problème de pluviométrie, que des analyses de sol ont été effectuées et qu'il a été décidé de reculer la fin des

travaux jusqu'au printemps. Il précise que si les travaux avaient été effectués, cela n'aurait pas tenu. Monsieur VANDENABEELE rappelle qu'en attendant la fin des travaux, la limitation de vitesse est fixée provisoirement à 50 km/h et que la route est désormais interdite aux plus de 3T5 sauf desserte agricole et transport scolaire.

Monsieur BURDIN demande s'il est possible de mettre l'information sur facebook.

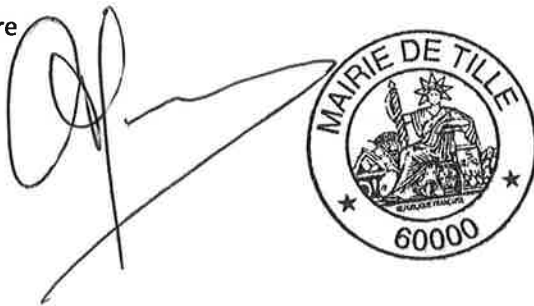
Madame TANNIERE trouve qu'il serait bien de pousser ce genre d'information.

Madame le Maire s'engage à le faire et a mettre également l'information dans les brèves.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est clôturé à 20 heures 24.

Madame MARTIN

Maire



Anaïs CAMUS

Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Anaïs Camus', written in a cursive style.